

Nice, le 22 février 2006

L'Inspecteur d'académie
Directeur des Services Départementaux
De l'Education Nationale

**Inspection
Académique**
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mèl
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

**Division du personnel
du 1^{er} degré**

DIPE 2

Affaire suivie par
Evelyne CHOMBAUT
Téléphone
04 93 72 63 72
Télécopie
04 93 72 64 78
Mèl
evelyne.chombaut
@ac-nice.fr

A
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
chargés de circonscription du 1^{er} degré
Monsieur le Directeur de l'UFM
Mesdames et Messieurs les Institutrices(teurs)
ou Professeurs des écoles

Objet : Mutations d'enseignants par exeat directs non compensés.

Conformément à la note de service du Ministère de l' Education Nationale n°05-151 du 27 septembre 2005, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après le calendrier des opérations de mutations des enseignants des écoles par exeat non compensés au titre de la rentrée 2006.

Date limite de réception des demandes à l'Inspection Académique :
30 AVRIL 2006 délai de rigueur

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée scolaire, sauf s'ils correspondent à des situations exceptionnelles dûment justifiées .

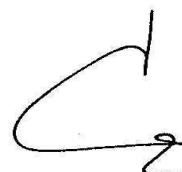
Je vous rappelle que cette procédure, en dehors des situations particulières laissées à mon appréciation, ne peut concerner que les personnels ayant préalablement participé au mouvement informatisé ou dont la mutation de leur conjoint n'est connue qu'après le 28 février 2006.

→ Les dossiers comporteront :

- Une demande manuscrite d'EXEAT (préciser le motif de la demande)
- Une demande manuscrite d'INEAT (préciser le motif de la demande) adressée à l'Inspecteur d'académie du département demandé et qui sera transmise **par mes services** (aucune demande ne doit être transmise directement à l'Inspection académique du département souhaité).
- Eventuellement, tout document justificatif venant à l'appui de la demande (appui social ou médical).
- Deux enveloppes de format 18/25 (format approximatif), timbrées (0.53€) et libellées à l'adresse personnelle.

Pour les demandes pour rapprochement de conjoint les pièces suivantes seront ajoutées au dossier de demande :

- Une photocopie du livret de famille pour les personnels mariés et/ou ayant des enfants ou une attestation de vie maritale établie par le Maire (ou éventuellement une attestation sur l'honneur précisant la date de début de vie commune),.ou une copie de la déclaration du PACS
- Une attestation d'emploi du conjoint (précisant depuis quand et où le conjoint travaille).



Bernard MACCARIO